

“Révolution numérique ou digitale” et syndicalisme !

La syndicalisation une donnée incontournable, mais non suffisante

La syndicalisation des travailleurs reste la première préoccupation du syndicat afin de les organiser et de garantir leurs intérêts dans une société où l'individualisme et la réussite personnelle semblent de plus en plus représenter l'objectif indépassable...

La syndicalisation, cependant, n'est pas un objectif en soi, mais un outil afin de construire les conditions objectives à l'émancipation de tous les travailleurs. Face à la puissance financière des grands groupes capitalistiques, seul le rapport de force créé par des millions de travailleurs organisés au sein d'organisations syndicales peut changer le système actuel, en proposant une société dans laquelle l'humain sera au centre de toutes les décisions et intérêts.

Il faut en finir avec les notions de profit et d'exploitation qui, non seulement maintiennent des milliards d'humains (hommes, femmes et enfants) dans la pauvreté et dans des conditions d'existence insupportables, mais également détruisent l'environnement, la nature, notre planète qui est unique et donc irremplaçable.

Cela est d'autant plus indispensable que les nouvelles organisations et formes de travail qui se développent, grâce ou à cause du digital, induisent souvent la remise en cause des garanties obtenues au fil des siècles (souvent dans la souffrance) et participent malheureusement à aggraver les conditions d'existence de la partie de la population la plus fragile.

Les organisations et formes de travail, rendues possibles par les capacités récentes de traitement du BIG DATA (c'est-à-dire de collecte des données, de leur traitement et de leur utilisation), des logiciels, applications qui permettent de contourner l'humain, entraînent la détérioration des

conditions de travail alors même que la “révolution numérique” surfe sur les potentialités de progrès y compris pour le bien être général.

Les conséquences de la révolution digitale sont multiples et certaines encore insuffisamment analysées, voire inconnues. C'est l'éclatement des collectifs de travail de l'isolement des travailleurs, et corollaires non dénués d'importance de la remise en cause du salariat et ainsi de l'ensemble du système de protection sociale qui a été construit autour.

Une des conséquences de la révolution digitale est l'inquisition de plus en plus prégnante sur les données personnelles de chaque salarié, mais également bien sûr de chaque citoyen.

La question de la propriété des données d'un individu, notamment d'un salarié au sein de son entreprise, se pose. Ces données, qu'elles soient d'ordre privé — comportement, relation, orientation sexuelle, politique ou philosophique —, comme professionnelles, dès lors qu'elles pourraient être utilisées par l'entreprise à d'autres fins que celles inhérentes à l'exécution *stricto sensu* des missions qui lui sont affectées, dans le cadre du contrat qui lie le salarié à son employeur, doivent nous interroger et amener sans aucun doute la mise en place d'une réglementation/législation qui garantisse, pour le salarié, la propriété et donc la protection de ses données.

Dès aujourd'hui, la mise en place de nombreux dispositifs de collectes de toutes les données concernant un salarié, notamment sous l'angle de son évaluation, pose la question de la proportionnalité au regard des objectifs et de la protection de la vie privée des salariés. De plus en plus d'entreprises, et notamment les plus importantes (AXA par exemple) veulent mettre

en place ce type de dispositifs qui n'ont plus pour vocation d'évaluer les qualifications ou même les compétences techniques d'un salarié, mais se donnent pour objectif d'évaluer les salariés sur la base de critères comportementaux, relationnels ou autre de même nature. Au-delà du fait que nous puissions légitimement contester la pertinence de l'évaluation des salariés par de tels critères, nous sommes là, face à des données très personnelles du salarié qui, non seulement servent à l'évaluer (donc aussi à le sanctionner), mais dont la conservation, l'utilisation au sein de l'entreprise mais également au-delà de l'entreprise, notamment au sein d'un groupe, qui par ailleurs, peut avoir une envergure internationale, et aboutir dans des pays où la protection des données personnelles peut être totalement différente de celle existant en France. La question posée, sur les données personnelles, pourrait autrement se résumer en : qui peut collecter les données du salarié et à quelles fins ? Qui peut les conserver et pendant combien de temps ? Qui peut les utiliser et sur la base de quel droit ? Enfin, pour quel objectif ? Notre organisation syndicale a toujours été opposée au livret ouvrier qui était un moyen pour les patrons d'identifier les salariés qui n'étaient pas dociles (pour utiliser un doux euphémisme), or même si on pouvait accepter l'idée d'évaluation par l'employeur, la collecte, la conservation et ensuite l'utilisation de données éminemment personnelles et confidentielles, ne sont pas une affaire que l'on pourrait traiter à la légère et certainement pas sans un encadrement très strict.

On voit bien que le rôle du syndicat, s'il reste fondamentalement axé sur les revendications afin de protéger les droits et acquis des salariés et chaque fois que possible à les améliorer, il doit prendre en compte aussi, comme il n'a cessé de le



faire depuis son origine, les nouveaux outils que les entreprises mettent en place afin de répondre à leurs intérêts.

Le syndicalisme une organisation vivante

Les fondements du syndicalisme plus que jamais d'actualité

Le syndicat s'est constitué en lien direct avec la réalité du terrain et de la situation des travailleurs. Cela pour la bonne raison que le syndicat est la création des travailleurs eux-mêmes. D'abord sur un critère géographique (usine, ville, département...) ensuite également, et de façon complémentaire, sur un critère professionnel (défendre les travailleurs ayant des conditions identiques et notamment dans l'optique de lutter contre la concurrence que les patrons instaurent entre les travailleurs afin de baisser le coût du travail).

S'il n'est pas dans notre propos de refaire la genèse et évolution du syndicalisme en France, on peut constater néanmoins que ces deux critères perdurent mais avec une évolution induite par les nouvelles formes du travail qui s'orientent plutôt vers l'éclatement du collectif de travail et la redéfinition du lien entre travailleurs et l'entreprise.

Dans ce cadre, on voit que la réflexion à entreprendre au sein de nos organisations se situe au niveau des formes de regroupement et d'échanges (en somme les éléments qui permettent de maintenir un fonctionnement syndical de nos structures qui reste à la main des syndiqués).

La révolution digitale au service des travailleurs

Plus que jamais, et face à l'annonce martelée (de façon hypnotique) de la probable disparition de millions d'emplois existants dans un futur proche (et que justifierait "la révolution digitale"), le syndicat doit reprendre l'initiative.

Sur la base des principes inscrits dans ses statuts, les objectifs du syndicat, préparant l'émancipation des salariés, doivent être réaffirmés. Le rôle du syndicat est d'améliorer les conditions de travail et d'existence des travailleurs, de leurs familles ; notamment par la revalorisation salariale et l'allègement du temps de travail.

Il n'est pas acceptable qu'encore aujourd'hui, des salariés ne puissent vivre de leur travail, soit parce qu'ils ont été licenciés, soit parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi. Ce volant de travailleurs privés d'emploi est malheureusement un élément constitutif du système économique, dont résolument on ne peut pas se satisfaire.

Les notions de progrès et de modernité qui débordent de la bouche des tenants de théories souvent les unes plus excentriques que les autres doivent être reconquises dans l'intérêt du plus grand nombre, celui des travailleurs.

Dans ces pseudo théories, il y a celle du "ruissellement" dont une variante "Nouveau Monde" macroniste est celle des "premiers de cordée". Aucun économiste sérieux ne peut valider ces pseudo théories, ce qui n'empêche pas certains politiques d'en faire leurs gorges chaudes et de justifier l'injustifiable tels les cadeaux aux plus riches et les destructions des droits des moins riches.

Les principes du syndicat basés sur la solidarité, la fraternité, sont plus que jamais modernes et concourent réellement au progrès de toute la société. Dans une "cordée", ce n'est pas le premier qui est le plus important, c'est l'ensemble de la cordée, car en cas de dévissage, ce sont bien sur tous les membres de la cordée que repose la survie...

C'est bien pour cela que le progrès n'a de sens que s'il est mis à la disposition de l'ensemble de la population et non pas simplement pour ceux qui peuvent en bénéficier car ils ont les moyens financiers, parce qu'ils peuvent aller dans les écoles de renom, parce qu'ils ont les bons réseaux...

Les nouveaux outils numériques, les nouvelles organisations du travail, y compris l'Intelligence Artificielle, ne seront un progrès que s'ils répondent aux besoins de la majorité de la population et que si cela

améliore le niveau d'éducation de toute la population, le pouvoir d'achat de toutes les familles et non pas seulement d'une minorité de privilégiés, mais aussi la liberté (qui n'est réelle et totale que dès lors que l'on a les connaissances, et les moyens de les faire appliquer)...

Or ces objectifs, d'une extrême modernité et actualité, ne sont pas compatibles avec la destruction des droits existants, du recul en arrière pour des millions de salariés à qui on veut vendre des contrats où l'exploitation subie est encore plus importante que le contrat de travail salarié, qui, lui encore aujourd'hui, reste encadré par un droit spécifique.

La révolution numérique pourrait être une opportunité fantastique d'émancipation pour la grande masse des travailleurs, en lui libérant du temps, en favorisant la revalorisation salariale et donc en lui ouvrant les chemins de la culture, de la formation, du progrès dans le secteur de la santé et de l'accompagnement des anciens et d'éviter que la retraite ne se transforme en un long couloir vers la mort...

Bien sûr, c'est un travail de longue haleine, car les forces pour s'y opposer existent et ont des moyens importants. Mais l'histoire démontre que ce qui apparaît et est présenté comme indépassable un moment est toujours remis en cause.

Nous lutterons pour reconquérir les droits qui ont été extorqués et pour en conquérir de nouveaux.

La rentrée sociale ne manque pas de sujets importants pour l'ensemble de la population et notamment pour les travailleurs. Défense des retraites par répartition, de l'assurance chômage, des services de santé... L'ensemble de nos syndicats, militants et syndiqués, seront auprès des salariés afin de résister mais aussi pour reconquérir les droits extorqués et cela, dès le 09 octobre...